

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	17/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/07/2020

OBJET :

**Déclassement et échange foncier - Régularisation d'emprise - Voie Communale n° 1c -
Les Serigues - Mise à jour**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Catherine ASSO, M. Pierre PHILIP procuration à M. Gil SILVESTRI, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Eric MONTOYA procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Christophe PIERREL procuration à M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 29/06/2018, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement de l'ancienne emprise de la voie communale N°1C dite "des Serigues" suite à sa déviation.

Par délibération en date du 07/12/2018, le Conseil Municipal a décidé de la régularisation foncière des emprises ainsi déclassées par échange de ces emprises avec les emprises occupées par le nouveau tracé de la voie communale.

Depuis lors les démarches foncières auprès du géomètre ont été menées et ont fait apparaître un surplus d'emprise d'une surface totale d'environ 3963 m² de l'ancien tracé de la voie n'ayant pas été visées dans les délibérations sus-visées.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder à la régularisation foncière de ce surplus d'emprise révélé par les travaux du géomètre, en le soumettant à la même procédure que celle visée en 2018.

Décision :

Je vous propose, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 10 et 16 Juillet 2020 :

Article 1 : de prononcer le déclassement du surplus d'emprise du Domaine Public révélé par les travaux du géomètre, d'une longueur d'environ 275 mètres linéaires, sans enquête publique préalable ;

Article 2 : d'approuver :

- la cession, à titre d'échange, par la Commune, de cette emprise d'environ 3963m², en plus de l'emprise d'environ 4576 m² visée en 2018, à détacher de l'ancien Domaine Public déclassé en vertu de la présente délibération ;
- l'acquisition, à titre de contre-échange, par la Commune, d'une emprise d'environ 6612 m², à détacher des parcelles actuellement cadastrées Section A Numéros 937,936, 938, 940, 941, 942, 943 et 1068.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents dont l'acte authentique d'échange.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 05 AOUT 2020

Affiché ou publié le : 05 AOUT 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Déclassement et Echange foncier - Régularisation d'emprise - Voie Communale n° 1c - Les Serigues - Mise à jour

